



EUSKALTZAINDIA

REAL ACADEMIA DE LA LENGUA VASCA
ACADÉMIE DE LA LANGUE BASQUE

**L'ACADÉMIE DE LA LANGUE BASQUE, EUSKALTZAINDIA,
DEMANDE AUX AUTORITÉS FRANÇAISES D'ACCEPTER QUE LES
ÉLÈVES PUISSENT PASSER LE BREVET DES COLLÈGES
ET LE BACCALAURÉAT EN LANGUE BASQUE**

Les élèves du système éducatif français ont deux examens primordiaux à passer dans le cursus général. Le premier examen se déroule à la fin de la classe de troisième pour l'obtention du brevet des collèges et le second examen arrive à la fin du lycée, en classe de terminale avec l'obtention du baccalauréat, diplôme déterminant pour les jeunes et la poursuite de leurs études supérieures.

Si jusqu'en 2017 les collégiens avaient la possibilité de passer le brevet des collèges en langue basque, depuis, la situation s'est détériorée avec l'obligation pour les élèves de troisième d'étudier les sciences en langue française. En ce qui concerne l'examen du baccalauréat, à ce jour, les élèves de terminale ne savent toujours pas s'ils pourront ou non passer une ou plusieurs matières de l'examen en langue basque cette année et ce, malgré les accords allant dans ce sens discutés récemment avec le ministère français de l'éducation nationale. Face à cette situation, la Direction de l'Académie de la langue basque exprime aujourd'hui son inquiétude.

Pour l'Académie de la langue basque il est inacceptable que les élèves qui suivent les cours en basque ne puissent pas ensuite passer leurs examens du brevet des collèges et du baccalauréat en langue basque et ce à cause des multiples obstacles posés par l'administration française. Cette marche arrière est par ailleurs regrettable car elle se fait aux dépens de l'égalité des chances des élèves. Pour Euskaltzaindia, cette attitude est d'autant plus inacceptable au sein d'une Europe qui fait l'éloge de la pluralité et incite les Etats membres à protéger les langues territoriales.

Ainsi, la direction de l'Académie de la langue basque demande aux institutions françaises un réel engagement afin que les élèves aient la possibilité de passer les examens du brevet des collèges et du baccalauréat en langue basque, ainsi que des moyens et des avancées pour l'application de cette mesure dans les établissements. Afin que les efforts aillent dans ce sens,



EUSKALTZAINDIA

REAL ACADEMIA DE LA LENGUA VASCA
ACADÉMIE DE LA LANGUE BASQUE

elle enverra un courrier aux principales institutions du Pays Basque Nord, ainsi qu'au président de la république française Emmanuel Macron et au ministre français de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Dans un même temps, l'Académie de la langue basque ira à la rencontre des différentes académies et autres organisations œuvrant en faveur des langues minoritaires en France afin d'étudier ensemble cette problématique et de présenter des actions communes devant les institutions européennes.

À Bayonne, le 3 février 2022.